Vos qualifications au service du citoyen

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

MANUELS

JOURNALIÈRE OU JOURNALIER

La Ville de Québec est présentement à la recherche de personnes qualifiées et disponibles pour du travail normalement à temps plein durant la période prévisible d'avril à octobre de chaque année. Pour les autres mois de l'année, la personne bénéficie d'un droit de rappel au travail et doit être disponible selon les besoins de la Ville.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

La personne titulaire du poste effectue sécuritairement tout genre de travaux manuels et utilise divers outils ou appareils de manipulation simple. Elle travaille au sein des différentes équipes d'employées et employés manuels de la Ville, tels les travaux publics (aqueduc et égout, réseau routier et pavage) et l'entretien des parcs et des espaces verts. La personne manutentionne divers équipements, pièces, outils et matériaux. Elle agit comme signaleur et guide l'opérateur dans ses manoeuvres. Elle peut être appelée occasionnellement à conduire et opérer des véhicules ou appareils motorisés nécessaires aux travaux.

EXIGENCES

Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

Posséder une expérience pertinente et récente à titre de manoeuvre ou de journalier dans le secteur de la construction, de la voirie, du terrassement ou dans un emploi similaire.

Détenir un permis de conduire de classe 5 valide et être en mesure d'obtenir le permis de classe 3 dans un délai de quatre (4) mois suivant l'entrée en fonction.

Détenir la carte de « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction », sinon l'obtenir avant le début de l'emploi. Cette carte est requise pour une embauche à la Ville de Québec.

Être disponible selon les besoins de l'employeur selon un horaire possible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine.

Capacité à effectuer des tâches demandant une certaine force physique et cela de façon répétitive sur une longue période de temps.

Posséder les qualités personnelles appropriées, dont un état physique jugé satisfaisant pour l'accomplissement des tâches et maintenir des comportements sécuritaires au travail.

TRAITEMENT

Taux horaire de 23,78 $ (selon échelle salariale de 2018).

REMARQUE

Les personnes candidates admissibles et convoquées à l'entrevue de sélection devront fournir une copie des documents suivants :

- diplôme (DES ou équivalent);
- permis de conduire valide;
- carte Sécurité sur les chantiers de construction;
- dossier de conduite de la SAAQ (voir le site internet de la SAAQ).

PÉRIODE D'AFFICHAGE

Du 17 novembre au 3 décembre 2017.

PROCESSUS DE SÉLECTION	Veuillez noter que les personnes candidates admissibles seront convoquées à une entrevue de sélection au début du mois de janvier 2018.
NUMÉRO DE CONCOURS	MANUT-136-2017.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Joindre un curriculum vitae et une lettre de motivation. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.